



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE D'ARGELES-SUR-MER

01/07/2022

**Aux Conseillers Municipaux
Ville d'Argelès-sur-Mer**

OBJET : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal,

Vous êtes priés d'assister à la séance du conseil qui aura lieu en mairie, salle du conseil municipal, le :

JEUDI 7 JUILLET 2022 à 19 Heures

Pour garantir la publicité des débats, la séance sera filmée et transmise en direct.

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du mois précédent
2	Compte-rendu de délégations
3	Acquisition de terrains auprès de la SAFER
4	Instauration d'une servitude de passage pour la continuité des voies de défense contre l'incendie
5	Adhésion à la Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités (F.N.C.O.F)
6	Budget principal : subvention d'équilibre 2022 au bénéfice du budget annexe transports-mobilités
7	Budget principal-budget annexe du camping municipal : convention financière relative à la location de golfettes
8	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
9	Convention financière entre la commune d'Argelès-sur-Mer et l'office municipal de tourisme relative au financement du grand concert du 8 août 2022.
10	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et fixant les modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage, relative aux travaux d'aménagement d'un giratoire au croisement de la rd114 et de la rd 618 sur la commune d'Argelès-sur-Mer
11	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et fixant les modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage, relative aux travaux d'aménagement d'un giratoire au croisement de la rd81, et de l'avenue de la Retirada et la route du littoral sur la commune d'Argelès-sur-Mer
12	Modifications du tableau des effectifs
13	Convention d'autorisation d'absence des sauveteurs en mer, agents publics de la ville d'Argelès-sur-Mer, pour les opérations conduites au titre de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en mer)
14	Office municipal de tourisme : rapport d'activité 2021
15	Apurement du compte 1069 « reprise sur les excédents capitalisés »
16	Questions diverses

Vous trouverez en pièces jointes à la présente, une note explicative de synthèse et les pièces rattachées.

Dans le contexte sanitaire actuel et en application de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 et jusqu'au 22 juillet 2022 :

- le quorum est abaissé à un tiers pour les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent.

- chaque membre du conseil peut être porteur de deux pouvoirs.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Parra
Antoine Parra